



Pr Christophe Büla



Pr Gabriel Gold



Dr Markus Hug



Dr Jérôme Morisod

Non au Tarmed 2.0

Le moindre de deux maux

La Chambre médicale de la FMH a décidé de soumettre prochainement le Tarmed 2.0 à la votation de la base. Le Tarmed 2.0 devrait être une nouvelle structure tarifaire qui a certes été élaborée avec soin par les diverses spécialités et les intervenants de la FMH ont fait un travail immense avec des propositions concrètes d'adaptation et de correction.

Il faudrait toutefois que tous les partenaires s'engagent honnêtement dans la procédure et le fait que Santéuisse n'ait pas voulu participer laisse présager de difficiles négociations de la valeur du point.

Les affirmations entendues de certains responsables de l'OFSP font froid dans le dos; par exemple, le revenu horaire de base peut facilement être diminué de 20 à 25 % ... Une telle baisse appliquée aux salaires de la fonction publique en Suisse permettrait de financer le 2^{ème} tube du Gothard en quelques mois. Et les médecins en pratique libérale devraient accepter de telles inepties, tout comme la neutralité des coûts sur l'année que le Conseil fédéral décidera (avec bienveillance ...) lors de la mise en vigueur de Tarmed 2.0, soit au moins de 3 ans. Un peu facile car cela ne tient évidemment pas compte de l'augmentation du nombre de praticiens, encore aggravée par la fin du moratoire et de nombreux autres paramètres dont les médecins ne peuvent être tenus responsables.

Pour les médecins de premier recours, un nouveau tarif doit clairement augmenter le chiffre d'affaires et les calculateurs mis à disposition actuellement ne permettent que de comparer des volumes; affirmer que le point tarifaire serait au moins de 1.23 est plus qu'aléatoire et une valeur de point de 1.00 nous ferait déjà perdre près de

25% de chiffres d'affaires, soit près de deux fois plus pour le revenu si l'on applique les chiffres de la RoKo qui évaluent les charges à 55 % pour un cabinet de MPR.

Ces réflexions m'ont donc amené à voter non à l'introduction du Tarmed 2.0, même si je suis convaincu que la structure actuelle doit être adaptée rapidement à des critères transparents d'économicité, d'adéquation et d'efficacité. Il est également justifié que les réflexions sur les prestations à charge de l'assurance de base soient rapidement mises en vigueur aussi pour les soins à charge des assurances complémentaires. En effet, nombre de thérapeutes ont des formations qui laissent songeur, l'assurance qualité n'est pas garantie et les gestes ne répondent de loin pas à des critères EBM. Une importante baisse des tarifs des prestataires de ces gestes « qui font du bien » mais dont l'efficacité n'est pas prouvée permettrait également une plus grande transparence dans le domaine opaque des assurances complémentaires et des possibles financements croisés qui auraient été mis à jour en cas d'adoption de la caisse maladie unique.

En raison de toutes ces incertitudes, je m'oppose au Tarmed 2.0 même si je soutiens toutefois une nouvelle tarification, plus adaptée et favorisant enfin la médecine de proximité et globale des MPR.

Dr Markus Hug, Delémont
markus.hug@hin.ch